

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LE TRIOULOU - Commune

Procès verbal

Le vendredi 06 juin 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Elsa CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie AUDY, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT, Eric PRUCHON

Représentés : Danielle BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 4 avril 2025,
- * Placement financier CCAS,
- * Convention pour la vente d'eau du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la commune du Trioulou,
- * Adhésion de la commune de Teyssieu au Syndicat Mixte Limargue et Ségala,
- * Location maison communale,
- * Contrat maintenance défibrillateur,
- * Affaires diverses

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 04 avril 2025. Le Conseil Municipal approuve celui ci à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Convention vente d'eau du Syndicat du Limargue et Ségala à la commune (N° DE_016_2025)

Madame le Maire informe le conseil que, suite à la décision d'interconnexion du réseau AEP, il y a lieu de signer une convention pour la vente d'eau du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la commune du Trioulou.

Celle ci a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable du syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la commune du Trioulou.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la dite convention avec le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Adhésion commune de Teyssieu au Syndicat Limargue Ségala (N° DE_015_2025)

Vu la délibération n° DE_2025_032 de la commune de Teyssieu en date du 31 mars 2025 sollicitant l'adhésion et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1^{er} janvier 2026 de la compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement collectif,
Vu la délibération n° 2025-008 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala en date du 09 avril 2025 approuvant la demande d'adhésion et de transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement

collectif de la commune de Teyssieu à compter du 1^{er} janvier 2026,

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner son accord à la demande d'adhésion et de transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement collectif de la commune de Teyssieu à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Charge Mme le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Placement CCAS (N° DE_017_2025)

Madame le Maire informe les membres du conseil que le budget du CCAS se résume ainsi :

Section de fonctionnement : 2013.73 €

Section d'investissement : 24 264.33 €.

Elle souligne que lors de la réunion du vote du budget primitif, les membres du CCAS, après conseils auprès du Service de Gestion Comptable, ont envisagé la possibilité de procéder à un placement des fonds d'investissement pour la somme de 20 000 € et de basculer les 4264.33 € restant en section de fonctionnement : en effet les dépenses d'investissement sont inexistantes depuis de nombreuses années.

Ce placement étant possible car les fonds inscrits au budget proviennent d'une vente de biens (en l'occurrence l'ancien presbytère et une parcelle située à Joanny).

Le placement le plus envisageable étant le CAT (Compte à Terme), productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance comprise entre 1 et 12 mois et un minimum de souscription de 1000 € . Le taux actuel de placement est de 3.45%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Considérant que l'origine des fonds concernés provient d'une vente d'un ancien presbytère et d'une grange pour 155 000 Fr en 1996, ainsi que d'une parcelle située à Joanny pour la somme de 16120 € en 2006.

- Entérine la décision du CCAS soit le placement de la somme de 20 000€ en CAT (Compte à Terme)
- Fixe la durée de placement à 12 mois.
- Charge Madame le Maire de signer tout document découlant de cette décision.

*** Commission AEP :**

Bertrand Fraysse fait un point sur la dernière réunion de chantier suite à l'interconnexion. Celle ci a permis de résoudre deux dysfonctionnements au château d'eau : Pression sur conduite alimentant le Bousquet et Carrègue (mise en place de raccords spéciaux pour forte pression) et débit non conforme à la prévision : 110 m3 au lieu de 196 m3 prévus initialement (Changement d'un ressort dans la vanne altimétrique). Un système de télésurveillance est en cours d'installation, les données relatives à l'arrivée d'eau devraient être directement transmises par SMS ou via Internet.

Le conseil municipal décide également d'installer deux compteurs sectoriels au croisement Rue de la Mairie, et Départementale n° 28 afin de mieux appréhender les fuites sur le réseau.

Il signale également que le puits de Carrègue, conformément aux exigences liées à l'interconnexion, devra être comblé. Le conseil s'interroge également sur le devenir du bâtiment de l'ancienne station et du matériel présent à l'intérieur (possibilité de vendre les pompes et autre).

Mme le Maire réitère, une nouvelle fois, sa reconnaissance de l'engagement et de la disponibilité de

Alexandre Poujols et Bertrand Fraysse au service de l'eau de la commune depuis le début de leur mandat.

Commission Voirie :

Bertrand Fraysse informe le conseil : - des travaux à venir : Les chemins des Crouzades, du Fraysse et de Laveissière vont être entrepris prochainement,
- des travaux effectués : Voie de la Calvetic, La Caminade jusqu'au château d'eau.

Mme le Maire souligne que les travaux de débroussaillage des voies communales ont été effectués également.

Commission Bâtiments Communaux :

Un nouveau document, rédigé par Elsa Cornaro de Curton, concernant la location de la salle polyvalente et la halle (intégrant la notion d'obligation en matière de sécurité) a été adopté par les membres du conseil municipal.

Suite au passage du bureau d'architecture Emergences Architectures, concernant le projet de réhabilitation d'un appartement (avec accès extérieur) situé à l'étage du bâtiment de la mairie, et compte tenu des travaux importants à réaliser (entre autre accessibilité) le conseil municipal se donne le temps de réfléchir plus précisément aux solutions à envisager.

Commission Environnement, Tourisme et Culture :

Christophe Perrot et Geneviève Marquet font le point sur les manifestations à venir :

- le 2 août : Marché de pays avec film en plein air + animation musicale.
- Expo du 2 au 17 août , en partenariat avec les communes de St Santin et de Montmurat : artisanat et artistes locaux.
- Le film tourné au Trioulou dans les années pourra être visionné via le site Internet de la commune.

DIVERS :

-
* **Point sur adressage** : Mme le Maire souligne que l'opération d'adressage est quasiment terminée, il manque seulement quelques numéros à positionner sur les bâtiments non habités ou agricoles et quelques lieux-dits.

* L'acte de régularisation d'une partie de voirie, suite à la vente de la maison Combes à la Darse Haute va être finalisé vendredi 13 juin.

*** Création poste secrétaire de Mairie.**

Mme le Maire informe que l'appel à candidature pour la création d'un poste de secrétaire de mairie au 01/02/2026 est clos.

5 candidatures ont été reçues : 3 personnes sans expérience pour ce poste et 2 secrétaires de mairie en fonction. Mme le Maire expose que ces 2 personnes seront reçues en mairie pour un entretien.

*** Enquête publique PLUI :**

Mme Le Maire informe le conseil que l'enquête publique concernant le PLUI a commencé le 2 juin pour une durée d'un mois soit jusqu'au 1er juillet.

Le dossier est accessible sur le site de la Communauté de Communes de La Châtaigneraie Cantalienne .

Les observations peuvent être déposées sur un registre disponible en mairie du Trioulou (aux heures d'ouverture soit le mardi ou vendredi matin de 9h à 12h) ou directement à la communauté de communes à St Mamet.

Un courrier sera envoyé prochainement aux habitants pour les en informer.

*** Contrat de maintenance défibrillateur :**

Mme le Maire donne lecture d'un devis reçu par Maurs Médical proposant la maintenance et/ou la fourniture de défibrillateur. Elle souligne que le tarif appliqué à ce jour par la société chargée de la maintenance est bien plus élevé que celui proposé par Maurs Médical (de plus société située à Maurs).

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter le service de maintenance du défibrillateur détenu auprès de la société Maurs Médical au prix proposé de 150 € annuel.

*** Changement locataires maison du Bourg :**

Mme le Maire informe que les locataires de la maison du bourg souhaitent quitter les lieux mi juillet. Une annonce a été publiée sur Le Bon Coin et sur le site Internet, et 17 candidatures ont été reçues.

Il y a lieu maintenant de procéder au choix des nouveaux locataires .

Compte tenu de la difficulté de celui ci le conseil charge les adjoints et le vice Président du CCAS de sélectionner huit personnes et de les contacter.

Séance levée à 22h25